

### NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

<b>1. Membre notifiant:</b> <u>ALBANIE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> <i>Ministry of Agriculture, Food and Consumer Protection</i> (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs)
<b>3. Produits visés (Prière d'indiquer le (les) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Tous porcs (domestiques ou sauvages) vivants
<b>4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux, ou <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Canada
<b>5. Intitulé du texte notifié:</b> <i>Order of the Minister of Agriculture, Food and Consumer Protection "On some protective measures against the swine influenza A/H1N1 outbreak in Canada"</i> (Décret du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs relatif à certaines mesures de protection contre le foyer de grippe porcine A/H1N1 apparu au Canada). <b>Langue:</b> albanais. <b>Nombre de pages:</b> 2
<b>6. Teneur:</b> Le décret du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la protection des consommateurs notifié énonce des mesures de protection contre le foyer de grippe porcine A/H1N1 apparu au Canada (province d'Alberta). Il prescrit l'arrêt de l'importation et du transit sur le territoire de l'Albanie, depuis cette province, de tous porcs (domestiques et sauvages) vivants. Il prescrit également l'arrêt de l'importation sur le territoire de l'Albanie de sperme et de viande fraîche de porcs domestiques ou sauvages, de produits d'origine porcine destinés à l'alimentation des animaux ou à un usage agricole ou industriel, de matériel pathologique et de produits du porc biologiques n'ayant pas été soumis à un traitement visant à détruire le virus A/H1N1, en provenance de cette même région.
<b>7. Objectif et raison d'être:</b> <input checked="" type="checkbox"/> sécurité sanitaire des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input checked="" type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites. Arrêter l'importation et le transit sur le territoire de l'Albanie de tous porcs (domestiques et sauvages) vivants, de viande fraîche de porcs domestiques ou sauvages, etc. en provenance du Canada (province d'Alberta)
<b>8. Nature du (des) problème(s) urgent(s) et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise:</b> Foyer de grippe porcine A/H1N1 apparu au Canada (province d'Alberta)

<p><b>9.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, n° de la NIMP</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>	<p><b>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</b></p>
<p><b>10.</b></p>	<p><b>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b> Notifications émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale, en conformité avec le Code sanitaire international pour les animaux terrestres</p>
<p><b>11.</b></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><b>Date projetée pour l'entrée en vigueur (jj/mm/aa)/période d'application (le cas échéant):</b> 7 mai 2009</p> <p><b>Mesure de facilitation du commerce</b></p>
<p><b>12.</b></p>	<p><b>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>
<p><b>13.</b></p>	<p><b>Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:</b> <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p><i>General Directorate of Standardization</i> (Direction générale de la normalisation)</p> <p><i>WTO Enquiry Point - Albania</i> (Point d'information OMC de l'Albanie)</p> <p>Téléphone: +(355 4) 222 62 55</p> <p>Fax: +(355 4) 224 71 77</p> <p>Courrier électronique: <a href="mailto:info@dps.gov.al">info@dps.gov.al</a></p> <p>Site Web: <a href="http://www.dps.gov.al">http://www.dps.gov.al</a></p>